



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 074-217401041-20251112-DELIB2025\_071-DE



Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT CINQ, le MERCREDI DOUZE NOVEMBRE à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le six novembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JULIEN, Maire,

Etaient présents : Mme Marielle JULIEN, Maire  
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints  
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Antonia CHARLES, et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés : Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JULIEN  
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à M. Nicolas BALMONT,  
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU,  
M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Mme Delphine FALQUET  
M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à Yoann COURSEL  
M. Hugo CHAVANNE absent,  
Mme Margaret GOURDIN absente,  
Mme Sylvie CATTANEO absente.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

## LE MAIRE informe l'assemblée

## N° 2025-071

Convention d'entente  
avec la Commune de  
Faverge-Seythenex  
pour la fourniture de  
repas de restauration  
collective –  
Désignation des  
représentants au sein  
de la conférence  
d'entente.

Par délibération n°20218-031 du 24 avril 2018, le conseil municipal de la Commune de Doussard a approuvé une convention d'entente avec la Commune de Faverge-Seythenex, pour la mutualisation du service de restauration collective et de portage à domicile. La gouvernance de cette convention est assurée par une commission réunissant 3 élus de Faverge-Seythenex et 3 élus de Doussard.

Il s'avère que ladite convention d'entente (présentée en annexe A4a de la présente note) s'exécute depuis sa signature sans réunion de la commission. Les aléas d'exécution s'étend jusqu'alors réglé de manière informelle par des échanges efficaces entre les représentants des communes.

Or depuis 2018, le service de portage à domicile a été confié au Centre Intercommunal d'Action Social des Sources du Lac, rendant la partie de la convention relative à cette mission obsolète.

Par ailleurs, par courrier en date du 28 juillet 2025, l'adjointe déléguée au finances de Faverge-Seythenex, informait la Commune de Doussard de la nécessité de revoir les termes de la convention d'entente en vigueur car les modalités de rémunération de la production des repas ne permettaient plus de couvrir les charges financières liées à cette activité. (Présenté en annexe 4b de la présente note)

Aussi, afin d'envisager une évolution des termes de la convention d'entente qui lie les deux communes il convient de désigner trois représentants de la Commune de Doussard pour siéger dans la commission (ou conférence) intercommunale qui a pour rôle :

- D'assurer le suivi des prestations réalisées en entente
- De préparer les évolution tarifaires correspondantes
- De mettre au point les avenants ou évolutions de la convention d'entente à soumettre aux conseils municipaux.

Mme Le Maire propose que la désignation des membres au sein de la conférence d'entente se fasse à main levée.

## CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°2018-031 du 24 avril 2018 portant approbation de la convention d'entente avec la Commune de Faverge-Seythenex, pour la mutualisation du service de restauration collective et de portage à domicile.

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation des membres de la conférence d'entente afin d'en assurer la gouvernance et permettre l'actualisation des disposition de la convention d'entente,

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale réunie le 05 novembre 2025,

**APRES AVOIR DELIBERE**  
**DECIDE, à l'unanimité - 24 voix pour**



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 074-217401041-20251112-DELIB2025\_071-DE

S<sup>2</sup>LOW

**DE DESIGNER** comme représentant de la Commune de Doussard au sein de la conférence d'entente de la convention d'entente avec la Commune de Faverges-Seythenex, pour la mutualisation du service de restauration collective et de portage à domicile

- Marielle JUILIEN
- Christine CLAUDE
- Antonia CHARLES

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
Christine CLAUDE

Le Maire,  
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte transmis  
au représentant de l'Etat le :  
Publié le

